

CTP Départemental du 1^{er} juin 2010

Ce CTP s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Jacques CARRE. Les débats ont commencé à 9h30. Le syndicat CGT Finances Publiques n'était pas présent à ce CTP et le SNUI a effectué une déclaration liminaire ne pouvant appeler de réponses de la part de la Direction car les problématiques soulevées se situaient au niveau de la Direction Générale voire même du Ministre. La CFTC a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Hugues COCHE remplissant cette tâche pour l'Administration.

En préambule aux débats, Monsieur CARRE rend compte au CTPD des 3 semaines et demi de présence de l'IGF dans notre département, un premier constat est fait par les vérificateurs : «le bilan est satisfaisant sur les secteurs d'activités vérifiés, mais laisse apparaître des marges de progrès ».

Ce CTP a pour ordre du jour :

1 – Approbation des procès - verbaux des CTPL des 08/10/09 et 05/01/10.

Ces PV ne nécessitent pas d'objection de notre part

Votes :

Pour le PV du 08/10/09 et du 05/01/10 :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité.

2 – Dotation globale de fonctionnement : bilan 2009 et projet de répartition 2010 Equipement et politique informatique départementale pour 2010.

En préalable à l'examen des documents remis, FO DGFIP demande la communication (obligatoire pour l'Administration) des effectifs départementaux par grades, structures et services (pour 2009 et 2010) ainsi que le tableau des rémunérations. Ils seront fournis au prochain CTP.

Exécution des Budgets 2009 pour la DGI et la DGCP : pas d'observations particulières à mentionner mais FO s'est abstenu compte tenu du manque de précision sur l'origine des crédits ouverts.

Questionné sur **la campagne exceptionnelle d'actes de poursuite** à l'automne 2009 confiée aux huissiers de justice, la Direction nous informe qu'elle s'est équilibrée financièrement mais elle a surtout permis de dégager les comptables d'une partie de leur responsabilité personnelle et pécuniaire en permettant d'apurer des restes et d'atteindre le taux de recouvrement fixé. Cette opération ne sera pas forcément reconduite.

FO DGFIP62 a également interpellé la direction sur les **nouvelles machines à affranchir** qui ne permettent plus l'encollage des enveloppes. Sur notre proposition d'envoyer tout le courrier en Direction afin de décharger les postes comptables de cette « noble » tâche d'encollage, le Président nous a assuré de la bonne prise en compte de cette revendication et qu'elle devrait aboutir rapidement par la signature d'un avenant au contrat national, permettant l'adjonction d'un module « encollage » au machines actuelles. Bien sûr, nous restons vigilants sur ce dossier. En attendant, vous pouvez tout de même envoyer votre encollage à la Direction si vos envois sont trop importants.

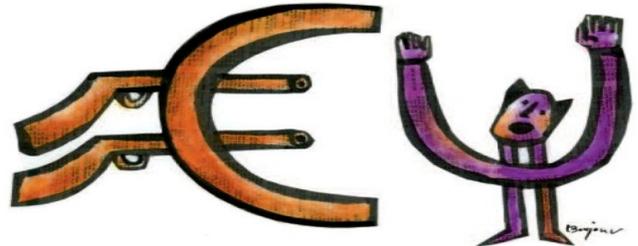
Votes sur l'exécution des budgets 2009 :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > CONTRE : SNUI SUD Solidaires ABSTENTION : CFTC – CFDT et FO.

BUDGET prévisionnel 2010 :

Ce premier budget de la DDFIP se caractérise par 2 nouveautés principales.

1. La prise en compte des loyers budgétaires pour les services installés dans les bâtiments domaniaux. Une partie de ces sommes permettra néanmoins d'alimenter une réserve permettant le financement de travaux de maintenance de ces mêmes bâtiments (Programme 309).
2. Les crédits relatifs au transport de fonds qui figuraient au budget départemental sont repris dans les budgets des services ou postes comptables.



La dotation globale de fonctionnement est en baisse selon l'administration de - 4.73 % et d'après nos calculs de - 6.34%, nous avons demandé le mode de calcul de l'Administration justifiant cette moindre baisse.

FO a voté contre ce budget en diminution des moyens alloués aux services et postes comptables.

Votes sur le budget prévisionnel 2010 :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > ABSTENTION : CFTC – CFDT
- Parité syndicale : > CONTRE : SNUI SUD Solidaires et FO.

Equipement et politique informatique départementale pour 2010 :

Les services informatiques CMI et CMIB, installés dans l'immeuble FOCH depuis le 26 novembre 2009, dépendent de la Division Budget, Logistique, Immobilier Informatique au sein du Pôle pilotage et ressources. A compter du 1/7/2010, les CMIB auront à charge, en lieu et place d'IBM, la maintenance du matériel. Cette économie annuelle pourrait se chiffrer à 51000€. FO a voté POUR ce budget satisfaisant. Sur simple demande, le rapport présentant le bilan et les perspectives sur ce sujet peut vous être transmis.

**Votes:**

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > ABSTENTION : CFTC
- Parité syndicale : > POUR : CFDT- SNUI SUD Solidaires et FO.

FO DGFIP a de nouveau interpellé la Direction sur la mise en œuvre de la note du DG du 19 mars 2009 concernant la possibilité pour les agents d'obtenir gratuitement les matériels informatiques réformés. Monsieur CARRE nous assure de la mise en œuvre sans délai de cette note sans pour autant oublier les mises à disposition auprès des traditionnelles associations.

3 - Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie de Lens Municipale sur les plages fixes et variables

Ce point ne nécessite pas d'objection de notre part

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité.

4 - Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie d'Auxi - Frévent sur les plages fixes et variables.

Ce point du jour a été rajouté à la demande du syndicat Force Ouvrière, saisi par les agents de la Trésorerie.

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité.

5 - Modification des horaires d'ouverture au public du Centre des Finances Publiques d'Arras (SIP d'Arras Est, SIP d'Arras Ouest, Trésorerie Amendes, SIE d'Arras Ouest, SIE d'Arras Est, 1ère BDV, Pôle CE, IFP, CH, PRS, PELP et PTGC)

Nouveaux horaires : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 16h.

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale : > POUR : SNUI SUD Solidaires – CFTC et FO
- Parité syndicale : > ABSTENTION : CFTD



6 - Critères de modulation pour la répartition des primes des cadres (Filière Fiscale)

Ce point informatif n'est pas soumis au vote.

Le directeur dispose de la possibilité de moduler la rémunération des cadres au moyen de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et de la prime à la performance (PALP).

Rappel sur le dispositif indemnitaire des cadres :

1. Les attributions individuelles d'allocation complémentaire de fonctions (ACF) des directeurs divisionnaires, des chefs des services comptables centralisateurs (ex receveurs divisionnaires), des inspecteurs principaux et des inspecteurs départementaux comptables et non comptables sont fixées en fonction de leur manière de servir. Tout comme la part variable de l'ancienne prime de rendement, la part modulée de l'ACF, en plus ou en moins, représente 60% de son montant. Dans certains cas exceptionnels, l'allocation peut être supprimée en totalité. **La modulation est arrêtée lors de la tenue des entretiens d'évaluation.**
2. Sont bénéficiaires de la PALP (Prime à la performance des cadres), les inspecteurs principaux et des inspecteurs départementaux non comptables quelle que soit la fonction exercée.

Sont exclus du dispositif, les personnels suivants :

- les inspecteurs départementaux de fin de carrière ;
- les inspecteurs principaux stagiaires (tableau d'avancement 2009).

Les bénéficiaires de la PALP sont répartis en deux collèges :

1er collège : de 0 à 54 points d'ACF (de 0 à 2 086,02 €) pour les IDEP2 non comptables et les IDEP 3 (autres que fin de carrière) ;

2ème collège : de 0 à 81 points d'ACF (de 0 à 3129,03 €) pour les IDEP1 non comptables et les IP.

Toutefois, les sommes allouées sont fongibles entre chaque collège de cadres et il existe une dotation départementale définie en points d'ACF qui peut être abondée à partir du contingent supplémentaire de points dont dispose le délégué interrégional. Le montant individuel de prime à la performance des cadres est défini dans le cadre de l'entretien d'évaluation.

A savoir : La pratique départementale consiste à ne pas moduler l'ACF pour la grande majorité des cadres dont la collaboration donne satisfaction. Cependant, certaines situations individuelles peuvent

justifier une différenciation en plus ou en moins pour tenir compte de la manière de servir au cours de l'année de gestion considérée. A l'inverse, le principe de la modulation est une partie substantielle de la prime à la performance des cadres. Le montant de la prime à la performance est déterminé en considération de la manière de servir du cadre en 2009, sur la base des critères généraux d'attribution qui correspondent à ceux qui sont retenus pour la notation de l'ensemble des agents de la DGI.

7 - Informations portant sur l'implantation, d'une part d'un emploi de la filière gestion publique au titre de Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du Pas-de-Calais et, d'autre part d'emplois fléchés Domaines de la filière gestion publique dans le département

Ce point informatif n'est pas soumis au vote et nous informe de la répartition des emplois par filières au service des Domaines et sur l'implantation (après coup) de l'emploi du Cadre A+ sur le PRS pour régularisation.

8 - Questions diverses

Nous avons demandé à avoir la couverture de l'absentéisme par l'EMR en Gestion Publique (pour 2009 et 2008).

Enfin, sur le dossier « éruptif » du volcan islandais, nous sommes intervenus suite à la parution de la note de la DGAFP qui précise que tout chef de service a le pouvoir d'apprécier l'opportunité d'octroyer une autorisation d'absence. Monsieur CARRE nous a assuré qu'il traiterait toutes les demandes avec bienveillance ! Merci de nous signaler tout soucis dans l'obtention de ces autorisations d'absence pour les agents bloqués lors de cet épisode nuageux.



La délégation FO-DGFIP 62 en CTP était représentée par :

Laurence DIDAUX (expert, Marquion), Jacques REGNIER (EMR Boulogne)
et Stéphane THIRIAT (Outreau)

✂-----

FO DGFIP 62 Lettre d'information ~ ~ ~ ~ ~ Coupon à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Oui je souhaite recevoir gratuitement les informations du syndicat FO DGFIP 62

NOM : _____

PRENOM : _____

COURRIEL : _____

POSTE DE TRAVAIL : _____

Fait à _____ le _____